CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BOIS-GUILLAUME

043_2025

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 076-267600047-20250611-043_2025-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 2025 À 18:00

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 12

Étaient présents :
Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Dominique BERNARD

Etai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :
Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal

Étaient absents excusés :
Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, **Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)**, **Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

Secrétaire de séance : DOMINIQUE BERNARD

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE SOCIAL OU SOLIDAIRE - ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Chaque fin d'année, le CCAS de Bois-Guillaume adresse, par courriel ou courrier, un dossier de demande de subvention aux associations figurant dans ses fichiers. Un dossier est également envoyé aux associations ayant émis en cours d'année une première demande.

Les demandes de subventions des associations œuvrant dans le domaine social ou solidaire sont examinées et attribuées par le Conseil d'administration. Les critères d'attribution retenus sont les suivants :
- Implication locale et/ou impact sur la vie locale
- Création ou maintien du lien social
- Nombre de Bois-Guillaumais concernés : adhérents ou bénéficiaires
- Public touché par l'action
- Caractère social ou humain
- Intérêt de contribuer financièrement au fonctionnement de l'association

Pour les associations nationales ou départementales :
- Prise en compte du montant du budget de fonctionnement
- Actions menées sur le territoire de Bois-Guillaume

La liste suivante fait état des demandes complètes de subvention reçues par le CCAS au titre de l'année 2025. Les montants ont été prédéfinis en commission après étude par l'administration :

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 076-267600047-20250611-043_2025-DE

Nom de l'association	Montant de la subvention
AEI (Échanges intergénérationnels)	300 €
AUTOBUS SAMU SOCIAL	300 €
BIBLIOTHÈQUE A L'HÔPITAL	200 €
BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS	2 030 €
CLAIR DIMANCHE	275 €
CLIC SENIORS PLATEAU NORD	7 236 €
CLUB DE L'AMITIÉ	380 €
COMITE DU PERSONNEL DE BOIS-GUILLAUME	1 500 €
HANDISUP	200 €
JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	200 €
RESTOS DU CŒUR DE ROUEN ET SA RÉGION	500 €
CONFÉRENCE N.D. DES ANGES – SOCIÉTÉ ST V. DE PAUL	1 000 €
VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENT HOSPITALIERS	150 €
TOTAL	**14 271 €**

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les demandes de subvention émises par les associations,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant l'intérêt communal certain que représente l'octroi de ces subventions,

Considérant que :
- Monsieur François MORELLE ne prend pas part au vote concernant l'association AEI,
- Monsieur Frédéric ABRAHAM ne prend pas part au vote concernant la Conférence N.D. des Anges – St Vincent de Paul,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les attributions de subventions suivantes et leur montant :

Nom de l'association	Montant de la subvention
AEI (Échanges intergénérationnels)	300 €
AUTOBUS SAMU SOCIAL	300 €
BIBLIOTHÈQUE A L'HÔPITAL	200 €

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 076-267600047-20250611-043_2025-DE

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS	2 030 €
CLAIR DIMANCHE	275 €
CLIC SENIORS PLATEAU NORD	7 236 €
CLUB DE L'AMITIÉ	380 €
COMITE DU PERSONNEL DE BOIS-GUILLAUME	1 500 €
HANDISUP	200 €
JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	200 €
RESTOS DU CŒUR DE ROUEN ET SA RÉGION	500 €
CONFÉRENCE N.D. DES ANGES – SOCIÉTÉ ST V. DE PAUL	1 000 €
VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENT HOSPITALIERS	150 €
TOTAL	**14 271 €**

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S